

Soutien à la production de logements en bail réel solidaire (BRS)

Département de Loire-Atlantique

Vincent DEMOULIN

Habitat

3 quai Ceineray – 44 041 NANTES Cedex 1

Tel : 02 40 99 14 41

habitat.social@loire-atlantique.fr

vincent.demoulin@loire-atlantique.fr

OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION

Soutenir la production de logements en accession sociale, via un bail réel solidaire, pour les ménages modestes.

TYPE D'AIDE

Subvention

Participation à l'OFS Atlantique Accession Solidaire

SECTEUR GEOGRAPHIQUE

Département de Loire-Atlantique

TYPE DE BÉNÉFICIAIRES

Opérateurs sociaux membres d'Atlantique Accession Solidaire, SCCV...

CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE

La subvention est versée aux opérateurs sociaux membres fondateurs de l'OFS Atlantique Accession Solidaire.

MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE

Subvention aux opérateurs pour BRS : 5 500€/logement

BILAN DE L'ANNÉE PRÉCÉDENTE

En 2023, 307 logements en BRS dans le cadre de trois opérations pour un montant total de 1 662 500 €. 585 000 € de voter au titre des prise de participation de capital pour donner l'équivalent de subvention à l'OFS AAS lorsqu'il acquiert en VEFA des logements BRS auprès des promoteurs.

Fonctionnement de l'OFS : 10 000 € en 2023

OBSERVATIONS

Le Département a capitalisé l'OFS à hauteur de 150 000 € en 2019.